

# **Conditions de réservation**

**SolEveil – 30 septembre – mise en application 1er janvier 2023**

**RESERVATION**

1. Nous avons pris note de vos options de réservation de La Soleillette du      …….à      …heures au …     …..à …     …heures.
2. La confirmation de votre réservation sera prise en compte et notifié à la réception des documents suivants: 1) ce document daté et signé, 2) la fiche de réservation et 3) le chèque d’arrhes en Euros à l’ordre de SolEveil, ou, pour les pays ne possédant pas de chèques en Euros, de la preuve du virement bancaire (attention les éventuels frais de virement hors SEPA sont à votre charge). Nous contacter pour l’IBAN ou pour tout autre type de dépôt.

Les arrhes demandées sont de 100€ par jour réservé jusqu’à un montant maximum de 700€ pour de longs séjours.

**Dans votre cas : 100€ x** **jours = …****…€ Total à verser = €…****….**

Les arrhes vous seront rendues en fin de séjour après état des lieux.

**TARIFS** (par personne et par jour)

**Logement**

1. Ce Centre résidentiel pour séminaire ouvre ses portes pour un minimum de 10 personnes et 2 jours complets.

* Logement en chambre à 2 avec WC-douche : 40€ p.p./p.j ; supplément en chambre individuelle: +18 €
* Logement en chambre à 2 avec lavabo (wc-douche couloir et partagé) : 36€ p.p./p.j. ; supplément en chambre individuelle : +16€

**Note 1** : La Soleillette est un centre résidentiel ; les personnes qui vivent à proximité du Centre et participent au stage sont autorisées à dormir à leur domicile, si le groupe est constitué d’au moins 15 résidents. Dans ce cas, leur contribution aux frais d’utilisation des locaux communs est de 18€ par jour. Le camping n’est autorisé que lorsque le Centre est plein (toutes les chambres utilisées) et à certains endroits du terrain. Les campeurs contribueront aux frais d’utilisation des locaux communs et sanitaires pour une somme de 22€ par jour.

**Note 2** : Le paiement du séjour se fait **à l'arrivée** par chèque (à l’ordre de SolEveil) ou en espèces soit par chaque participant ou par l’organisateur pour la somme totale. SolEveil n’est pas équipé pour le paiement par carte, merci d’en aviser les participants. Les virements bancaires sont acceptés si exécutés 72h avant votre arrivée et que la preuve de paiement envoyée par email ou présentée à l’accueil. Avant de procéder à un virement international (hors zone SEPA), merci de nous contacter. Les éventuels frais de virement hors SEPA sont à votre charge. Les organisateurs sont responsables de transmettre cette information aux participants lors de la confirmation de leur inscription au stage.

**Note 3** : Les participants peuvent louer un set de draps pour un prix de 16€ pour le séjour. L’ensemble comprend : housse de couette, drap-housse et taie d’oreiller. Les serviettes de toilette et/ou draps supplémentaires pour le travail en salle sont loués 4€ pièce.

**Note 4** : Aucun arrangement spécial ni remboursement ne sera effectué pour les arrivées tardives ou départs prématurés de participants s’ils n’ont pas été annoncés dans la fiche pré-stage reçue au plus tard 7 jours avant le début du stage. En cas d'annulation de participants annoncés, voir « Annulations », point 8.

**Note 5** :Pour les séminaires commençant le soir, l’heure d’arrivée des participants est fixée à 18h00 au plus tôt. L’heure de départ de la Soleillette, le dernier jour du stage, est fixé à 17h30 au plus tard.

Les tarifs sont calculés par tranches de 24h, compté par moitié jour/nuit.

*Exemple 1 : Arrivée vendredi à 18h et fin de stage dimanche entre 12h et 17h = 2 jours. Exemple 2 : Arrivée le vendredi entre 9h et 14h et fin de stage le dimanche entre 12h et 17h = 2.5 jours. Exemple 3 : Arrivée vendredi à 18h et fin de stage dimanche au-delà de 17h jusqu’à lundi matin 11h = 3 jours.*

**Note 6** : Tout surenchérissement du montant des chambres par les organisateurs/animateurs envers les participants n’est pas autorisé.

**SALLE DE TRAVAIL**

1. Le montant de la salle de travail est de 80 euros par jour. Il sera réglé en totalité par l’organisateur / animateur.

**CUISINE :**

1. La cuisine est en gestion libre. Sa location est incluse dans le prix du logement. Nous pouvons vous mettre en relation avec un traiteur végétarien.

**ANNULATIONS**

1. Si vous annulez votre groupe après confirmation de notre part :
   1. De 6 mois (180 jours) à 7 jours ou antérieurement les arrhes seront encaissées.
   2. De 7 jours à la date du début de séjour : un montant correspondant à 10 personnes au tarif chambre double minimal de 36 euros multiplié par le nombre de jours prévus vous sera facturé. Les arrhes seront encaissées et la différence devra être payée par chèque ou virement par l’organisateur dans les 30 jours suivant la date prévue de début de séjour.

**Annulation par la Soleillette :**

* 1. De 6 mois (180 jours) ou plus à 7 jours : les arrhes seront restituées.
  2. De 7 jours à la date du début de séjour : un dédommagement correspondant à 10 personnes en tarif chambre double minimal de 36 euros multiplié par la durée de jours prévue sera payé par chèque ou virement dans les 30 jours suivant la date prévue de début de séjour, en plus de la restitution des arrhes.

**DEGATS :**

1. Chaque participant a la responsabilité de prendre soin du matériel mis à disposition. Tout dégât causé sera à sa charge ou, à défaut de s’annoncer, à la charge de l’organisateur du stage. Le centre n’assume que les responsabilités découlant directement de ses facilités et services.

**DESISTEMENT DE PARTICIPANTS ANNONCES.**

1. Une retenue de 72 € se fera sur le séjour de tout participant annoncé par la fiche pré-stage se désistant dans les 7 jours avant le début du séjour. Cette retenue se fera sur les arrhes déposées par l’organisateur ou sera réglé directement par celui-ci à l’arrivée exception faite d’annulation en cas de raisons majeures, certificat à l’appui (maladie, décès de proches, etc.).

J’ai pris connaissance et j’accepte les présentes conditions de réservation et en tant qu’organisateur, je m’engage à transmettre aux participants ce qui les concerne, et à faire respecter par mon groupe les consignes de séjour à La Soleillette.

Lu et approuvé le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Prénom :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_